

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE  
REUNION DU 17 MARS 2009**

**Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 17 mars 2009, a émis un avis et a pris des arrêtés.**

**Avis :**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable aux recommandations formulées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel concernant l'organisation de la campagne radio-télévisée en vue des élections provinciales du 10 mai 2009.

**Ecopain :**

Dans le cadre de la campagne écopain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une subvention de 4 342 960 F CFP aux boulangeries participant à l'opération pour le compte du mois de novembre 2008 et pour un rattrapage auprès de deux boulangeries pour le compte du mois d'octobre 2008

**Santé :**

- A la suite la mise en place du nouveau dispositif de notification des maladies à déclaration obligatoire, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris plusieurs arrêtés d'application :
  - 1) Etablissement de la liste des maladies faisant l'objet d'une déclaration obligatoire,
  - 2) Etablissement du modèle des fiches spécifiques des maladies à déclaration obligatoire,
  - 3) Création d'un fichier informatisé anonyme des maladies à déclaration obligatoire,
  - 4) Etablissement de la liste des maladies faisant l'objet d'un registre nominatif,
  - 5) Etablissement de la liste des maladies transmissibles faisant l'objet d'un relevé régulier.
  
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la mise à jour des groupes de médicaments génériques autorisés en Nouvelle-Calédonie. Aux 143 groupes existants depuis le mois de mai 2008, 62 nouveaux groupes concernant un très large éventail de pathologies (cardiovasculaires, infectieuses, psychiatriques et rhumatologiques notamment) ont été autorisés.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la liste des membres du jury en vue de l'examen du diplôme d'Etat d'infirmier, session de mars 2009.

### **Défiscalisation :**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la Société civile immobilière (SIC) de Nouvelle-Calédonie au régime fiscal prévu par les articles Lp 284 à Lp 286 du code des impôts pour le programme dénommé « Immeuble Rougy ». Cette opération consiste en l'acquisition et la rénovation de deux immeubles situés à la Vallée des Colons sur la commune de Nouméa.

### **Musée de la Nouvelle-Calédonie :**

Afin de fidéliser le public et d'ouvrir les portes du musée de la Nouvelle-Calédonie au plus grand nombre, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une exonération des droits d'entrée pour les journées suivantes :

- Les premiers dimanches de chaque mois,
- Les ouvertures des expositions temporaires proposées par le musée,
- Le 24 septembre,
- Les manifestations culturelles nationales relayées localement : « la nuit des musées » le 16 et 17 mai 2009, la « fête de la musique » le 20 juin 2009 et les « journées du patrimoine » les 19 et 20 septembre 2009.

### **Subventions :**

#### **Dans le secteur social et du handicap :**

- 52 751 000 F CFP pour différentes interventions sociales.

#### **Dans le domaine agricole :**

- 7 000 000 F CFP à la Fédération des sociétés de courses hippiques de Nouvelle-Calédonie.
- 4 000 000 F CFP au Centre d'étude et de formation de la Nouvelle-Calédonie.
- 1 500 000 F CFP au Centre d'initiation à l'environnement.
- 1 500 000 F CFP à l'Association pour la sauvegarde de la nature néo-calédonienne.
- 1 100 000 F CFP à la Société hippique et canine de Boulouparis.
- 1 000 000 F CFP à l'Association Fête du cerf et de la crevette.
- 500 000 F CFP au refuge animalier de Nouvelle-Calédonie.
- 300 000 F CFP à l'Association Cheval Mon Ami.
- 250 000 F CFP au Club canin du Mont-Dore.
- 100 000 F CFP au Club d'éducation et de sport canin Victor Fayard.
- 100 000 F CFP à la Société du chien de berger allemand – Délégation océanienne de Nouvelle-Calédonie.

### **En bref :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les programmes d'exploitations de plusieurs compagnies aériennes :

- Air Calédonie International pour la période du 29 mars au 24 octobre,
  - Air Vanuatu pour la période du 29 mars au 30 octobre 2009 inclus,
  - Air New Zealand pour la période du 29 mars au 24 octobre 2009 inclus,
  - Qantas pour la période du 29 mars au 24 octobre 2009 inclus.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif de l'École des métiers de la mer. Il est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 156 573 188 F CFP sans variation du fonds de roulement.
  - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'état prévisionnel des recettes et dépenses de l'établissement de régulation des prix agricoles. Il est arrêté en recettes à la somme de 1 107 108 387 F CFP et en dépenses à la somme de 2 003 315 880 F CFP.
  - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n°1 du budget 2009 de l'Etablissement territorial de formation des adultes (ETFPA). Elle est arrêtée en recettes à la somme de 5 747 254 F CFP et en dépenses à la somme de 5 877 040 F CFP.
  - Le GIE tourisme province Nord a été habilité à préparer au diplôme d'agent de tourisme.
  - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la liste des vétérinaires et docteurs vétérinaires autorisés à exercer. A également été arrêtée la liste des vétérinaires sanitaires.
  - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré cinq certificats d'inscription au registre des transporteurs routiers de personnes, trois attestations de capacité professionnelle de transporteur routier de personnes, quatre cartes professionnelles de conducteurs et quatre autorisations de transport.
  - Madame Christine Neyrat est nommée chef du service de la gestion statutaire et des organismes paritaires de la direction des ressources humains et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.
  - Monsieur André-Jacques Valentin est nommé chef du service de la fiscalité professionnelle à la direction des services fiscaux.
  - Monsieur Jean-Alain Course est nommé directeur par intérim de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie.
  - Monsieur Thierry Gorin est nommé chef du service des aérodromes de la Nouvelle-Calédonie par intérim.